

**du 4 Décembre 2019**

Le mercredi 4 Décembre 2019 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 28 Novembre 2019 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8<sup>ème</sup> Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

**APPEL NOMINAL**

**Présents** : Mmes & MM. : COULON Christian, COHADE Christophe, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, FERRARI Laura, RUNEL Sandrine, Franck HEURTREY, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, BURILLON Carole, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

**Excusés pouvoir** : Mmes & MM : STEFANI-JACOB Sylvie, BACHA-HIMEUR Samira, TOURAINE Jean-Louis, FONDEUR Marie-Odile,

**Excusés** : Mmes & MM : LEBUHOTEL Bruno,

**Absents** : Mmes & MM : GLOPPE Benjamin, BOUDOT Christophe, BONNIEL CHALIER Pascale, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre,

# Mairie du 8<sup>ème</sup> Arrondissement

## Conseil d'Arrondissement

Mercredi 04 décembre 2019



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement.



**M. LE MAIRE.-** Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer ce Conseil d'arrondissement.

Madame FERRARI sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

*(Mme FERRARI procède à l'appel nominal)*

**M. LE MAIRE.-** Merci, nous avons le quorum.

Mesdames, Messieurs,

Le 26 novembre dernier, dans la nuit du désert du Sahel, deux hélicoptères de l'Armée de Terre, venant en appui des commandos au sol engagés contre les djihadistes, se percutent et s'écrasent au sol, entraînant la mort de 13 pilotes, membres d'équipage et soldats des troupes de montagne. Ce terrible événement endeuille nos armées, le monde combattant et la France entière.

C'est dans ces moments tragiques que se trouve mis à l'épreuve le lien de la nation et de son armée. Notre profonde reconnaissance pour ces jeunes soldats morts au combat, notre affection pour leurs épouses ou leurs parents et surtout leurs enfants qui ne connaîtront, pour certains, que le souvenir de leur père, leur sont acquises.

L'hommage de la nation, rendu ce lundi aux Invalides, est aussi l'affaire de tous les citoyens. Nous nous associons à l'hommage des municipalités de Pau, de Varcès, de Gap et de Saint-Christol, où sont stationnées les différentes unités touchées par ce drame. En mémoire de ces soldats, je vous demande une minute de silence.

*(Minute de silence)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

En ce début de Conseil, je veux aussi porter à votre connaissance, grâce au travail de Mme Anne Rose EVA, il faut la citer, qu'hier dans ce salon de la République et des mariages de notre mairie, nous avons accueilli 33 jeunes hommes et 6 jeunes filles, accompagnés de leur famille, qui sont venus signer leur engagement dans les forces armées françaises devant les représentants du Centre d'information et de recrutement de l'Armée de Terre.

Ils rejoindront, pour la plupart, les unités de la 27<sup>ème</sup> Division d'Infanterie de Montagne, dans les Alpes, avant, une fois leur formation de combattant accomplie, d'aller relever leurs camarades au Sahel ou dans les autres opérations extérieures où sont déployés 5 500 militaires.

Vous serez également amenés à les rencontrer dans nos rues, dans nos gares ou nos aéroports, où ils assurent avec la police, la protection quotidienne de nos concitoyens face au terrorisme dans le cadre de l'opération Sentinelle. Pensez à leur témoigner votre soutien.

Je vous remercie.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019**

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des demandes de parole, des demandes de correction ?

S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

2. **31398 – Rémunération des agents recenseurs – campagne de recensement de la population 2020 – Service des Mairies d'arrondissement**

**M. TOURNEBIZE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est une délibération récurrente que nous avons tous les ans s'agissant de la rémunération des agents recenseurs qui interviennent au profit de l'Insee.

Depuis 2010, leur rémunération est fixée à 5 euros bruts par logement enquêté. Cette somme ne sera pas revalorisée cette année.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport établissant la base de rémunération des agents recenseurs à 5 euros.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. **31260 – Programmation au titre de l'exercice 2019 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise – Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon – Annulation de deux subventions de fonctionnement pour l'association « Étincelle Culturelle » et l'association des Jeunes de Gerland – Direction du Développement Territorial**

**M. TOURNEBIZE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit là aussi d'une délibération récurrente que nous avons en fin d'année, s'agissant des cofinancements des postes des actions d'ingénierie en matière de politique de la ville. Nous avons à voter la part de la commune sur

ces participations financières.

Pour le 8<sup>ème</sup>, nous sommes concernés par le poste de Directeur de la Mission Entrée Est, à hauteur de 26 699 €, s'agissant de la commune et toujours sur la Mission Entrée Est, nous avons 5 postes qui sont appelés à être financés : le poste de chargé de mission Habitat GSUP, 2 postes de chargés de mission territoriaux, le poste de chargé de mission Économique et le poste de chargé de Communication, pour la ville l'ensemble représente 98 026 €.

Par ailleurs, nous sommes également dans cette délibération, concernés par des financements destinés à la Cité éducative de Lyon 8<sup>ème</sup>. Nous avons voté lors d'un précédent Conseil d'arrondissement l'engagement de la Ville de Lyon dans le projet de la Cité éducative de Lyon 8<sup>ème</sup> qui concerne les quartiers de Mermoz, des États-Unis et de Langlet-Santy. Il nous est proposé d'autoriser la Ville de Lyon à financer à hauteur de 85 000 € cette opération.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité, je vous remercie.

**4. 31269 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 589 841,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 8 logements PLS située 7, rue Coignet à Lyon 8<sup>ème</sup> – Direction Générale des Services – Direction des Finances**

**Mme SAKER.**- Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit d'une garantie d'emprunt sollicitée par Alliade Habitat à hauteur de 15 %, afin de souscrire quatre emprunts d'un montant total de 589 841,00 euros, dans le but de réaliser une opération d'acquisition-amélioration de 8 logements en PLS et non pas une nouvelle production de logements conventionnés.

En contrepartie de cette garantie, Alliade Habitat s'engage à réserver 3 % des surfaces habitables à la Ville de Lyon. La surface habitable prévisionnelle est de 428 m<sup>2</sup> environ.

Je vous remercie, mes chers collègues, de voter favorablement ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**5. 31385 – Travaux diverses piscines 2019-2020 – Poursuite de l'opération 60046754 – Affectation complémentaire de l'AP 2015-1, Programme 20004 – Direction des Sports**

**M. MATARFI.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il s'agit du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « Piscines divers travaux », avec le poste « Rénovation du patrimoine des piscines ».

Cette programmation voit une réévaluation à hauteur de 95 000 € pour l'aménagement des casiers à destination du public. C'est une programmation de travaux qui résulte d'une large concertation que nous avons mise en place au début du mandat, en 2014, avec Christophe COHADE, 1<sup>er</sup> adjoint et mon collègue Daniel PEREZ.

Nous recevons chaque année les responsables de la piscine, les techniciens, le personnel, trois à quatre fois par an, cela s'est accentué depuis deux ans, je les ai reçus quatre fois en 2019. Cela a abouti à l'installation d'une caisse supplémentaire à l'entrée de la piscine, une caisse qui a été très appréciée car en raison de canicule, cela a permis de fluidifier un peu les files d'attente et d'évacuer certaines échauffourées qui avaient lieu les autres années.

Pour cette année, on propose l'aménagement des casiers à hauteur de 95 000 € et je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette augmentation de programmation de travaux.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

Mme BACHA HIMEUR étant absente ce soir, c'est M. COHADE qui rapporte le projet de renouvellement urbain de Langlet-Santy.

**6. 31288 – Lyon 8<sup>ème</sup> – Projet de renouvellement urbain Langlet-Santy – Approbation d'une convention entre l'Agence nationale de rénovation urbaine, la Ville de Lyon et les autres partenaires du projet – Direction de l'Aménagement Urbain**

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

J'ai le plaisir de vous présenter un projet très attendu dont les premières études remontent à une quinzaine d'années. Ce projet s'inscrit dans le prolongement des transformations que nous opérons sur notre arrondissement et notamment déjà sur le quartier de Mermoz, dont on a déjà pu entrepercevoir les résultats, j'en veux pour preuve les modifications de la façade de l'avenue Jean Mermoz qui présente un visage nouveau et complètement requalifié, au bénéfice de nos concitoyens.

C'est la même ambition qui est affichée pour un autre quartier de notre arrondissement. Il s'agit aujourd'hui de voter la convention pluriannuelle du renouvellement urbain du quartier Langlet-Santy, laquelle convention s'inscrit dans la convention cadre qui met en lumière l'ensemble des politiques publiques mobilisées, que vous avez approuvée lors d'une séance précédente.

Le quartier de Langlet-Santy se compose de 850 logements, dont 97 % sont des logements sociaux, répartis entre trois bailleurs. Si le quartier a bénéficié déjà d'une réhabilitation de grande ampleur dans les cinq tours et une

amélioration des espaces extérieurs, il reste néanmoins encore très enclavé, avec deux entités fermées sur elles-mêmes : la résidence Maurice Langlet d'un côté et de l'autre côté de l'avenue Paul Santy, le passage Comtois.

Fort du constat d'enclavement du quartier et d'homogénéité du parc de logements, il conviendra de préciser les objectifs de la convention pluriannuelle du renouvellement urbain, à savoir :

- diversifier l'offre de logements afin de rééquilibrer le parc existant au profit d'opérations de constructions neuves ;

- ouvrir le quartier sur son environnement par des interventions sur les façades de l'avenue Paul Santy ;

- requalifier les espaces extérieurs :

- créer des cheminements piétons permettant les liaisons entre les entités du quartier et les différents quartiers ;

- améliorer le cadre de vie par des plantations, des mises en valeur des jardins et la remise en état du parking souterrain et l'ensemble des poches de stationnement.

Enfin, il est question de la relocalisation du centre social sur le tènement de l'avenue Jean Mermoz, mais on a déjà évoqué très souvent ce dossier.

Ces objectifs vont se décliner de manière opérationnelle par :

- la démolition de 131 logements sociaux ;

- la création d'environ 90 logements neufs diversifiés ;

- la résidentialisation de 475 logements locatifs sociaux ;

- l'aménagement de 16 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics pour améliorer les liaisons piétonnes vers les équipements scolaires, les résidences et le futur centre social ;

- la construction du nouveau centre social Langlet-Santy qui est en cours.

Indépendamment de la convention, la Métropole poursuit des acquisitions foncières dans le périmètre du projet, notamment sur le secteur Comtois, pour poursuivre le projet ultérieurement.

Par ailleurs, une offre d'animation sociale de proximité perdurera par le maintien d'activités au sein des locaux actuels.

La SACVL, quant à elle, réalise un centre médical dans l'ancien local Aldi, qui était vacant et qu'elle a acquis.

Le coût de cette opération s'élève à 32,2 millions d'euros TTC, non compris les coûts de reconstitution des logements, avec un apport de l'ANRU de 6,65 millions d'euros.

Voilà, mes chers collègues, le fruit d'une concertation qui a démarré en janvier 2016. Si comme moi vous êtes enthousiastes à porter ce projet, je vous propose d'approuver la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Maurice Langlet et d'autoriser le Maire à signer ladite convention et à solliciter toutes les participations financières potentielles. Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Très bon conseil. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? Monsieur LEVY.

**M. LEVY.-** Pour compléter un des points indiqués par Christophe, je rappelle que l'école Jean Giono devrait bénéficier également de travaux importants, estimés pour le moment à 2 millions d'euros, de manière à pouvoir prendre en compte le doublement des effectifs en dix ans au sein de cette école et aussi afin d'éviter que finalement il y ait une rénovation complète du quartier et de l'habitat, comme cela a été indiqué, et que l'école soit la seule oubliée des travaux. C'est donc bien pris en compte actuellement, les études sont en cours, c'est le travail que l'on mène.

Également, et cela a été rappelé, c'était une demande forte des habitants et on avait pu en échanger ici en Conseil d'arrondissement, c'est la question du centre social avec le maintien d'activités en ultra proximité sur le secteur Santy. Il y avait eu à un moment donné l'idée d'une salle qui pouvait même être commune avec l'école Jean Giono.

Finalement, c'est une autre option qui va l'emporter probablement de manière à permettre un espace de plus de 100 m<sup>2</sup>, qui permettra une extension de l'école, mais en même temps de pouvoir bénéficier au centre social d'activités de proximité pour les familles.

**M. LE MAIRE.**- Merci. D'autres demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**7. 31055 – Lyon 8<sup>ème</sup> – Lancement de l'opération n° 08131001 « Requalification du square Varichon » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagement des espaces publics et verts 2015-2020 » - programme 00012 – Direction des Espaces Verts**

**M. HEURTREY.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je me réjouis de pouvoir présenter ce soir ce projet de délibération qui marque le top départ de la requalification du square Varichon, qui est également connu sous le nom de « parc de la girafe ».

C'est un projet qui est attendu par les riverains, attendu également par nombre d'élus autour de cette table, je pense notamment à Christophe COHADE qui l'a porté, projet attendu également par tous les habitants du quartier, on l'avait d'ailleurs annoncé lors d'une réunion du CIL des États-Unis l'année dernière. Je me réjouis donc vraiment de pouvoir présenter cette délibération.

Le square Varichon, vous le connaissez, il n'est pas très loin de la mairie, c'est un espace vert de 4 400 m<sup>2</sup>, qui attire des utilisateurs variés puisqu'il y a un groupe scolaire à côté, une maison de retraite et dans un périmètre plus large, la mairie du 8<sup>ème</sup>.

Le square, on peut le dire, est un peu vieillot, il a peu évolué depuis sa création dans les années 70 et compte tenu de son état, il est indispensable de le requalifier, d'améliorer ses qualités paysagères et écologiques et surtout de l'intégrer dans une trame verte qui est en cours de constitution.

On va donc renforcer la connexion des entrées du square, on va améliorer les cheminements piétons, développer la couverture végétale, améliorer de manière générale les qualités écologiques du site en doublant, a minima, la surface végétalisée et en valorisant son rôle d'îlot de fraîcheur. Il y a également une aire de jeux qui est très utilisée et qui mérite aussi d'être rénovée.

On organisera une réunion avec les habitants début 2020, pour présenter ces orientations.

D'ores et déjà, je vous demande donc de bien vouloir acter ce lancement d'opération. J'indique que l'opération est évaluée à 400 000 euros : 20 000 euros pour les études et les frais de maîtrise d'ouvrage et 380 000 euros pour les travaux.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

**8. 31340 – Programmation Projet Éducatif Territorial (PEdT) temps scolaire – Attribution des séjours classes transplantées de janvier à juin 2020 et inscriptions budgétaires – Direction de l'Éducation**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Depuis 2003, la Ville de Lyon met en place des dispositifs afin de favoriser le départ d'enfants dans des dispositifs qui s'appellent les classes transplantées. Cela permet de favoriser le vivre ensemble en classe, l'autonomie des enfants, la découverte dans un autre cadre que celui dans lequel l'enfant a l'habitude de vivre et d'encourager une approche plus transversale des enseignements.

On a trois dispositifs :

- séjour de 2 à 5 jours en séjours « libres » selon les projets élaborés par les enseignants ;
- séjour de 2 ou 3 jours sur la péniche pour un séjour de découverte de l'environnement aquatique et du patrimoine des berges ;
- classes sciences sur 2 jours sans nuitée sur le site d'Ebulliscience dans le 8ème arrondissement.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés :

- pour les séjours « libres » : les écoles Fournier, Péguy, Édouard Herriot, Jean Mermoz, Louis Pasteur, Philibert Delorme, Kennedy et Lumière,
- pour les séjours sur les péniches : groupe scolaire Marie Bordas,
- pour les classes sciences : les écoles Alain Fournier, Jean Macé, Jean Mermoz, Louis Pergaud et Simone Signoret.

À noter également, compte tenu du dédoublement des classes notamment en REP et en REP+, que la Ville de Lyon a bien intégré le fait que les dotations étaient par classe et non par les effectifs globaux sur le groupe scolaire.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Comme vous le savez, au prochain Conseil municipal nous allons avoir la chance de poser des questions au maire de Lyon sur des problèmes qui concernent le 8<sup>ème</sup> arrondissement.

Je vais vous donner lecture des trois questions que je poserai.

Question 1 :

Urbanisme Langlet-Santy : Le 8<sup>ème</sup> arrondissement est en profonde mutation depuis déjà quelques années, une mutation justifiée par son dynamisme et son attractivité. Mermoz Nord se termine, Mermoz Sud débute. Un autre quartier va également se métamorphoser sous peu, suite à la signature de la nouvelle convention ANRU : le quartier Langlet-Santy.

*Pourriez-vous nous éclairer sur ce programme de renouvellement urbain en nous détaillant notamment les éléments de calendrier et les grands enjeux du projet ?*

Je vais vous demander votre avis pour savoir si je peux poser cette question au maire de Lyon.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Question 2 :

Local associatif États-Unis : Le bailleur Grand Lyon Habitat lance une grande opération de requalification de son parc immobilier notamment sur le quartier historique des États-Unis. La résidence Eugène André Cazeneuve est un des pans majeurs de cette requalification, avec l'inclusion de nouvelles pratiques concernant le développement durable. La galette commerciale actuellement en place se verra bientôt dotée d'un local associatif permettant le développement et l'accueil des activités des acteurs du quartier.

*Pourriez-vous nous donner des informations sur la mise en place de ce local, sur les partenaires associatifs impliqués dans le projet et sur les éléments de calendrier attendant ?*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Question 3 :

Sécurité Lyon 8 : Au cours de plusieurs Conseils d'arrondissement, nous avons évoqué et voté les délibérations concernant le regroupement des effectifs et lieux de travail des policiers du 8<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissement. Les effectifs de police présents actuellement dans le même bâtiment que la mairie d'arrondissement seront amenés à déménager dans un lieu plus approprié et promettant de meilleures conditions de travail.

*Dans un premier temps, pourriez-vous nous détailler le fonctionnement à venir des services de police tant nationale que municipale sur les deux arrondissements suite à ce regroupement ? Dans un second temps, pourriez-vous nous éclairer sur le devenir de l'espace qui sera laissé libre suite au déménagement des effectifs ?*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité, je vous remercie pour votre confiance.

Nous arrivons aux questions diverses.

Y a-t-il des questions diverses ? Monsieur GUILLAND.

**M. GUILLAND.**- Monsieur le Maire, ce n'est pas une question diverse, c'est juste un commentaire sur les quelques questions que vous poserez au maire de Lyon lors du prochain Conseil municipal.

Cela fait 12 ans que je suis élu dans ce Conseil d'arrondissement et 12 ans que je dis qu'il est dommage que les questions ne soient que les questions de la majorité. Je suis content qu'aujourd'hui, grâce aux multiples interventions d'Anne AUZIAS sur les problèmes de sécurité, vous ayez enfin pris en compte la voix de l'opposition et qu'une des questions, même si nous ne l'aurions peut-être pas formulée comme cela, reflète notre pensée. Je vous en

remercie Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** J'ai anticipé. Ce soir, c'est la soirée de l'anticipation. J'ai même vu que vous étiez assis dans le public tout à l'heure.

*(Rires).*

**M. GUILLAND.-** Vous savez, Monsieur le Maire, il reste un Conseil d'arrondissement, je crois qu'il ne faut pas être attaché à nos fonctions. Elles nous sont confiées par nos concitoyens, par les citoyens et ne nous appartiennent pas. Être assis dans le public, je l'ai fait à une époque, c'est quelque chose d'assez intéressant et cela permet d'avoir un peu de recul sur la vie politique que nous menons et qui parfois quand même montre certaines limites, il faut l'admettre.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur ODIARD.

**M. ODIARD.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Des concitoyens nous ont interpellés sur le fait que sur la place Ambroise Courtois, un certain nombre de platanes étaient en train d'être coupés en raison de la présence du chancre coloré qui, comme on le sait, fait des ravages sur cette essence d'arbre dans notre ville.

J'aurais voulu savoir ce qu'il va advenir de l'arborisation de cette place. Est-ce que l'on sait déjà quand vont être replantées de nouvelles essences, quelles essences ont été choisies et éventuellement la taille des arbres qui vont être remis afin de savoir si l'on va pouvoir compter sur un peu d'ombre sur cette place qui va en manquer du fait de cette opération contrainte ?  
Merci.

**M. LE MAIRE.-** Vous pourrez toujours vous mettre à l'abri du kiosque Robert Batailly, que nous avons inauguré samedi dernier.

Je vais donner la parole à Christophe COHADE pour faire le point sur ces arbres qui ont été coupés et qui seront replantés.

**M. COHADE.-** Comme vous le soulignez très justement, c'est le chancre coloré qui a fait des ravages. On avait identifié un premier foyer et un

second est apparu suite à des analyses complémentaires qui ont été effectuées, nous obligeant à abattre une grande partie des platanes de la place.

Ce qu'il faut savoir, c'est que le traitement de cette maladie nécessite l'abattage systématique de tous les sujets placés dans un périmètre de 35 mètres par rapport à celui qui a été testé positivement. Pour un arbre malade, on est obligé d'en abattre un très grand nombre.

Devait initialement débiter une phase de replantation sur les premiers arbres qui avaient été abattus et on s'est retrouvé confronté aux architectes des Bâtiments de France, qui ont une vision qui n'est plus tout à fait celle de la place à l'heure actuelle, puisque si l'on se réfère à l'historique de cette place, elle était plus massivement arborée. Ce qui fait que nous ne pouvons pas remettre autant d'arbres qu'il y en avait à l'époque, ce sont les nouveaux usages qui ont été développés sur cette place, à savoir le marché, les différentes animations que nous avons sur la place et les autres activités diverses et variées, je pense notamment aux joueurs de boules.

On ne pouvait donc pas replanter telle que les architectes des Bâtiments de France le souhaitaient. On est sur une phase de négociation pour arriver à trouver un compromis qui nous permettra de replanter le plus rapidement possible les arbres sur cette place.

**M. LE MAIRE.-** Vous pouvez nous donner des éléments sur les essences ?

**M. COHADE.-** Ce sont des frênes.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** En liaison avec le Comité d'Intérêt Local de Monplaisir et le Conseil de quartier, en effet les architectes des Bâtiments de France ont donc été interrogés et comme l'a indiqué Christophe à l'instant, leur vision n'est pas la vision du siècle dernier, mais du siècle d'encore avant. Il y a donc un certain nombre de questions qui se posent par rapport notamment au marché, à la manière dont les arbres seront plantés sur la place. Vous parliez à l'instant du kiosque Robert Batailly, quand vous prenez les photos initiales du kiosque, il est

entouré d'arbres, donc on voit bien aujourd'hui que les usages ne sont pas les mêmes.

*A priori*, il y a des études qui sont toujours en cours entre la Métropole et les architectes des Bâtiments de France et les études définitives doivent être rendues prochainement. Une enveloppe globale de plus de 100 000 euros a été affectée pour pouvoir replanter des arbres qui, en théorie, doivent être plantés une fois que l'accord des Bâtiments de France aura été donné, au mois de mars au plus tard.

Les arbres qui ont été pressentis, ce qui a été indiqué par les architectes des Bâtiments de France, ce sont des érables de Freeman. Il y avait des platanes ou autres et aujourd'hui on ne plante plus ces arbres-là sur les places, etc., donc c'est là que la discussion des architectes des Bâtiments de France, pour pouvoir les replanter comme il faut. Et bien sûr il y a des questions liées au réchauffement climatique.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Avez-vous d'autres questions diverses ?  
Monsieur AUZAL.

**M. AUZAL.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je veux signaler dès ce soir la mise en lumière de la nouvelle association des commerçants du Grand Trou et la mise en lumière de tous les commerces. Vous pouvez aller vous promener au Grand Trou, Moulin à Vent, Petite Guille, pour être précis. C'est bien d'avoir cette nouvelle présence. Je pense que l'on attaque une nouvelle ère et c'est plutôt sympa. Je voulais le souligner.

**M. LE MAIRE.-** Merci pour cette information.

Comme vous le savez, chaque Conseil d'arrondissement qui suit l'arrivée du Beaujolais nouveau, nous avons l'habitude de vous inviter, avec le public, dans la salle à côté, pour goûter ce beaujolais nouveau.

Merci et bonne soirée.

*(La séance est levée à 19 heures 40).*